

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles sis aux adresses suivantes :

- 176, 4^e Avenue
- 179, 3^e Avenue
- 484, 34^e Avenue

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur les demandes ainsi présentées lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 17 novembre 2026, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Numéros de lots : 6 708 410, 6 708 411 et 6 708 412

Adresse civique : 176, 4^e Avenue

Demande C2026-03726 : Règlement de zonage numéro 529 :
– Article 5.2 – Tableau 21 – Remise

Nature et objet : Autoriser 2 remises d'une superficie de 19,2 m² chacune, alors que la superficie maximale autorisée est de 15 m² par remise pour une habitation multifamiliale.

2. Identification du site concerné :

Numéro de lot : 6 708 413

Adresse civique : 179, 3^e Avenue

Demande C2026-03727 : Règlement de zonage numéro 529 :
– Article 4.2 – Tableau 1 : Les dimensions et la superficie minimales d'un bâtiment principal

Nature et objet : Réduire la largeur d'une habitation trifamiliale isolée à 9,17 m, alors que la largeur minimale exigée est de 9,75 m.

3. Identification du site concerné :

Numéro de lot : 6 689 621

Adresse civique : 484, 34^e Avenue

Demande C2026-02404 : Règlement de zonage numéro 529 :
– Article 11.13 d) – La gestion du stationnement pour un secteur délimité par un PPU et/ou lors de l'application d'un PIIA

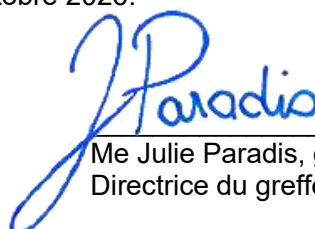
Nature et objet : Autoriser qu'un ratio de 41 % des cases de stationnement soit aménagé en souterrain, au lieu du minimum de 70 % exigé.

Demande C2026-02404 : Règlement de zonage numéro 529 :
– Article 11.13 f) – La gestion du stationnement pour un secteur délimité par un PPU et/ou lors de l'application d'un PIIA

Nature et objet : Pour un bâtiment d'usage mixte, permettre le stationnement en cour avant plutôt qu'en cour latérale ou arrière.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Zotique, ce 30^e jour du mois d'octobre 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques